
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 mars 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0399

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0400

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0401

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0402

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Précisions Provençal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de boîtes de fourgon 17 pieds avec aménagement d'aqueduc sur des châssis fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 012 835,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18938;
- 3- d'autoriser une dépense de 201 283,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Précisions Provençal inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225382002

CE22 0403

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres d'une durée de 36 mois par lesquelles IPL North America inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les outils de collectes des matières résiduelles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, pour une somme maximale totale de 9 686 859,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19060;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
IPL North America inc.	Lot 1	4 985 786,85 \$
IPL North America inc.	Lot 2	4 554 714,72 \$
IPL North America inc.	Lot 4	146 358,06 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 484 342,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Firmes	Lots	Contingences (taxes incluses)
IPL North America inc.	Lot 1	249 289,34 \$
IPL North America inc.	Lot 2	227 735,74 \$
IPL North America inc.	Lot 4	7 317,90 \$

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de IPL North America inc. pour les lots 1 et 2;
- 5- d'imputer ces dépenses au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229403001

CE22 0404

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats :
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support, pour une somme maximale de 2 479 422,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18742;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1228527001

CE22 0405

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Tyler Technologies inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 13 ans, le contrat pour l'acquisition et implantation d'une solution technologique d'évaluation foncière et de taxation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 362 217,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18970;
- 3- d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à compter de 2026 tel qu'apparaissant aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Tyler Technologies inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1217684006

CE22 0406

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des droits d'utilisation ainsi que la mise à jour des licences logicielles Oracle, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 25 402 011,58 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver un projet d'addenda #17 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900);
- 4- d'autoriser le directeur institutionnel du Service des technologies de l'information (TI) à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227684003

CE22 0407

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 194 264,32 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Pavillon multifonctionnel de l'esplanade Tranquille, dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CE21 1290), majorant ainsi le montant total du contrat de 219 023,50 \$ à 442 427,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 139,65 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1227157002

CE22 0408

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif Services de placement Horizon-travail pour les services de gestion des brigades de propreté pour cinq mois, soit pour une somme maximale de 240 248 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227286002

CE22 0409

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire et de la réfection du stationnement au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), situé au 1441, rue Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 867 759 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15776;
- 3- d'autoriser une dépense de 580 163,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 309 420,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Procova inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1216318003

CE22 0410

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Couverture Montréal Nord Itée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'usine d'eau potable de Lachine, située au 2975, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 425 105,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15808;
- 3- d'autoriser une dépense de 685 021,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Couverture Montréal Nord Itée.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1218887001

CE22 0411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 9250-6518 Québec inc., (Ébénisterie Architecturale Labelle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 2 953 144,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15758;
- 3- d'autoriser une dépense de 590 628,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1229057001

CE22 0412

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de réparation et d'entretien d'ouvrages d'art et de diverses structures, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 229 462,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469310;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1217000004

CE22 0413

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 248 454,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460721;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 004 199,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 071 150,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 528 395,93 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell Canada, en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 427 773,62 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures conformément à l'entente;
- 7- procéder à une évaluation de rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1217231079

CE22 0414

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour la réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa entre les rues du Séminaire et Peel - secteur Griffintown, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 771 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337602;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 915 650 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 805 819,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 189 723,35 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1217231087

CE22 0415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (CSEM) dans le boulevard Crémazie Est (côté Nord), de la rue D'Iberville au boulevard Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 879 757,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327806;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 135 437,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 101 765,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1217231089

CE22 0416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de modification des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 83 811 204,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP21028-186359-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 8 381 120,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 000 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1229459005

CE22 0417

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1229057002

CE22 0418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre par laquelle la firme ci-après désignée, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal, pour la somme maximale inscrite à son égard, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18971;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
#1	FNX Innov inc.	9 802 722,87 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-Innov inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1217231088

CE22 0419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, par laquelle FNX-INNOV inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation, pour une somme maximale de 4 322 686,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18908 (lot 1);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la mobilité et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1217880001

CE22 0420

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Biothermica Technologies inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services pour la réalisation et l'interprétation de relevés de méthane requis pour des travaux de suivis sur divers terrains sur ou à proximité d'anciennes carrières ou dépôts de surface situés sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 438 112,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19025;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Biothermica Technologies inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1229481001

CE22 0421

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente administrative entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relative à la mise en œuvre du paysage humanisé de L'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1218162001

CE22 0422

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter l'avenant 2020-13 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal venant ajouter une somme additionnelle de 15 M\$;
- 2- d'adopter l'avenant 2020-14 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention;
- 3- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL;
- 4- d'autoriser le versement d'un prêt de 12,5 M\$ à PME MTL Centre-Ville, 2 M\$ à PME MTL Grand Sud-Ouest et de 500 000 \$ à PME MTL Ouest de l'île dans le cadre du Fonds d'urgence;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1225175002

CE22 0423

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 7 M\$ pour la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant à relancer le centre-ville de Montréal durant la période 2022 à 2023;
- 2- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 7 M\$;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1228973001

CE22 0424

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL-2), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$, conditionnellement à l'obtention du décret autorisant la SHQ à verser la subvention à la Ville et à signer la convention;
- 2- d'autoriser la signature de l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de révoquer la résolution CG22 0056 approuvant la « Convention initiale » et autorisant sa signature pour la Ville de Montréal;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 46 313 597 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dotation d'un budget revenus/dépenses additionnelles sera entièrement de compétence d'agglomération;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1219286006

CE22 0425

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda à la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et l'Institut du Nouveau Monde (CE22 0113) retirant l'article 4.6.2, relatif à la participation d'un représentant de la Ville à titre d'observateur aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'organisme.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1215970007

CE22 0426

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Pause-Famille inc. (CE22 0114) remplaçant le projet de convention accordant un soutien financier pour la réalisation de son projet Artégration 2, modifiant la durée de ce projet (article 9) de deux à un an et demi et en conséquence les articles relatifs à la reddition de compte (article 4.5.1) et aux versements (article 5.2) du soutien financier ci-dessous :

Territoire d'inclusion prioritaire	Organisme	Projet	Soutien	Versements	
				2022	2023
Ahuntsic-Cartierville	Pause-Famille inc.	Artégration 2	120 000 \$	84 000 \$	36 000 \$

Adopté à l'unanimité.

20.025 1218121004

CE22 0427

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 980 000 \$, à partir de l'enveloppe de la première phase de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) à OSBL Habitation Montréal, organisme à but non lucratif, pour son projet de rénovation du bâtiment situé au 2551-2557, rue Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant 28 unités pour personnes en situation ou à risque d'itinérance, réalisé dans le cadre du Programme AccèsLogis Montréal;
- 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de tout document permettant de verser le montant à l'organisme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1224861001

CE22 0428

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme Concours musical international de Montréal pour le Premier prix du Concours musical international de Montréal 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi qu'un protocole de visibilité;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1228021001

CE22 0429

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$, au Groupe communautaire L'itinéraire, pour le projet « Café de la Maison ronde »;
- 4- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi qu'un protocole de visibilité;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1228665002

CE22 0430

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'Addenda 2 au contrat de services professionnels accordé de gré à gré à Société de développement social (CM21 1378) pour continuer le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 749 746 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 367 389 \$ à 1 117 135 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1229380001

CE22 0431

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9160-7580 Québec inc., à des fins de bureaux et d'entrepôt, des locaux d'une superficie totale de 48 907 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au 4^e étage, de l'immeuble situé au 3565, rue Jarry Est, pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} avril 2022, pour un loyer total de 8 821 923,43 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser pour l'année 2022, un virement budgétaire au budget de fonctionnement pour un montant de 63 305 \$, net de taxes, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la culture vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 3- d'autoriser pour l'année 2023, l'ajustement de la base budgétaire du budget de fonctionnement, du Service de la gestion et de la planification immobilière en provenance du budget de fonctionnement du Service de la culture pour un montant de 126 611 \$, net de taxes;
- 4- d'autoriser une dépense de 480 750,30 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement payable à 9160-7580 Québec inc.;
- 5- d'autoriser une dépense de 72 112,55 \$, taxes incluses, pour les contingences payable à 9160-7580 Québec inc.;
- 6- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 7- d'autoriser un virement budgétaire de 537 000 \$, en provenance du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 du Service de la culture vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour les travaux d'aménagement de l'immeuble situé au 3565, rue Jarry Est;
- 8- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1215323010

CE22 0432

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la modification du calendrier et du budget de réalisation du réaménagement de la piste cyclable dans les parcs riverains, entre les 39^e et 52^e avenues dans l'arrondissement de Lachine (CM21 0782).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1218935001

CE22 0433

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art public à la maison Robert-Bélanger dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227722001

CE22 0434

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation (22-XXX);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins d'habitation, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 064 407	1 243 891	1 567 695
1 065 651	1 243 892	1 573 174
1 066 080	1 243 894	1 573 179
1 066 188	1 243 895	1 573 180
1 154 078	1 243 896	1 573 181
1 154 079	1 243 897	1 573 291
1 154 080	1 243 898	1 573 541
1 154 140	1 243 899	1 573 596
1 154 385	1 243 907	1 573 598
1 154 386	1 284 447	1 573 599
1 154 387	1 284 449	1 573 606
1 154 393	1 338 869	1 573 764
1 154 394	1 338 897	1 585 834
1 154 395	1 338 921	1 851 454
1 154 396	1 338 923	1 851 514
1 154 397	1 338 925	1 851 517
1 154 398	1 340 084	1 851 527
1 154 401	1 340 222	1 852 807
1 179 318	1 340 332	1 852 811
1 179 689	1 340 528	1 852 812
1 179 713	1 341 137	1 852 813
1 179 743	1 350 800	1 852 943
1 179 759	1 350 841	1 866 568
1 179 826	1 350 848	1 867 464
1 180 610	1 350 851	1 867 505
1 180 612	1 350 852	1 867 506
1 180 697	1 351 132	1 867 555
1 180 851	1 351 133	1 867 558
1 180 879	1 351 136	1 867 755
1 180 889	1 380 977	1 867 845
1 181 224	1 380 984	1 867 885
1 181 812	1 414 300	1 867 902
1 203 541	1 423 912	1 867 916
1 203 542	1 423 913	1 867 958
1 243 265	1 423 916	1 867 962
1 243 827	1 424 605	1 867 965
1 243 828	1 424 612	1 867 968
1 243 830	1 424 665	1 867 969
1 243 831	1 424 693	1 867 972
1 243 832	1 424 727	1 867 973
1 243 837	1 424 728	1 867 974
1 243 838	1 424 819	1 867 976
1 243 839	1 425 215	1 867 983
1 243 841	1 425 219	1 867 987
1 243 842	1 425 255	1 867 990
1 243 882	1 444 888	1 867 999
1 243 890	1 567 215	1 868 016

1 868 017	2 216 517	2 334 560
1 868 724	2 216 558	2 334 561
1 868 728	2 216 562	2 334 562
1 868 733	2 216 563	2 334 563
1 868 744	2 216 567	2 334 564
1 868 747	2 245 662	2 334 566
1 868 758	2 245 874	2 334 567
1 868 773	2 245 899	2 334 568
1 868 774	2 245 907	2 334 569
1 868 775	2 245 916	2 334 570
1 868 811	2 246 657	2 334 571
1 868 830	2 247 284	2 334 572
1 868 885	2 247 870	2 334 573
1 870 109	2 247 872	2 334 575
1 870 110	2 247 874	2 334 576
1 870 111	2 248 444	2 334 577
1 885 088	2 248 516	2 334 578
2 003 861	2 248 517	2 334 585
2 003 862	2 248 718	2 334 586
2 003 865	2 248 775	2 334 587
2 091 659	2 249 341	2 334 588
2 091 662	2 249 346	2 334 589
2 091 663	2 249 691	2 334 590
2 091 664	2 249 734	2 334 619
2 091 665	2 249 748	2 334 638
2 091 785	2 249 773	2 334 745
2 091 791	2 249 774	2 335 567
2 135 187	2 249 775	2 335 569
2 135 191	2 249 812	2 335 572
2 160 625	2 249 813	2 336 275
2 160 709	2 249 816	2 339 880
2 160 999	2 249 825	2 357 100
2 161 220	2 249 853	2 357 101
2 161 330	2 249 855	2 357 102
2 161 333	2 316 922	2 357 103
2 161 334	2 316 931	2 589 394
2 162 009	2 317 368	2 589 537
2 162 026	2 332 591	2 589 538
2 162 034	2 334 493	2 589 539
2 162 036	2 334 495	2 589 540
2 162 073	2 334 500	2 589 541
2 162 074	2 334 501	2 590 264
2 162 077	2 334 548	2 590 440
2 162 102	2 334 549	2 648 574
2 173 856	2 334 552	2 648 575
2 174 026	2 334 553	2 648 661
2 216 514	2 334 554	2 648 664

2 648 665	3 604 065
2 648 672	3 604 066
2 648 673	3 610 860
2 648 674	3 795 031
2 648 675	3 795 035
2 648 676	3 795 391
2 648 677	3 795 392
2 648 682	3 795 431
2 648 702	3 795 435
2 648 707	3 795 480
2 648 708	3 795 818
2 648 710	4 140 514
2 648 711	4 140 515
2 648 724	5 097 267
2 648 727	5 097 268
2 648 732	5 648 330
2 648 733	6 031 150, PC-38710
2 648 736	6 034 617
2 648 744	6 037 059
2 648 749	6 231 659
2 651 610	6 231 660
2 975 631	
3 105 679	
3 323 961	
3 360 765	
3 360 766	
3 361 052	
3 361 059	
3 361 259	
3 361 260	
3 361 265	
3 361 267	
3 361 268	
3 361 270	
3 361 272	
3 361 537	
3 361 540	
3 361 541	
3 361 542	
3 361 550	
3 361 551	
3 361 552	
3 361 579	
3 362 041	
3 362 045	
3 362 830	
3 604 064	

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation (22-XXX).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1229174002

CE22 0435

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 066 080	1 567 695	2 316 922
1 154 385	1 573 174	2 316 931
1 154 386	1 573 596	2 317 368
1 154 387	1 573 598	2 332 591
1 179 743	1 573 599	2 334 554
1 179 826	1 573 764	2 357 100
1 243 828	1 852 807	2 357 101
1 243 830	1 852 811	2 357 102
1 243 831	1 852 812	2 357 103
1 243 832	1 852 813	2 648 661
1 243 837	1 867 990	2 648 672
1 243 838	1 867 999	2 648 673
1 243 839	1 885 088	2 648 674
1 243 841	2 091 659	2 648 675
1 243 842	2 091 662	2 648 676
1 243 882	2 091 663	2 648 677
1 243 890	2 091 664	2 651 610
1 243 891	2 091 665	3 323 961
1 243 892	2 135 187	3 360 765
1 243 894	2 135 191	3 360 766
1 243 895	2 160 709	3 361 550
1 243 896	2 173 856	3 361 551
1 243 897	2 174 026	3 361 552
1 243 898	2 216 514	3 361 579
1 243 899	2 216 517	3 795 031
1 243 907	2 216 558	3 795 035
1 340 528	2 216 562	3 795 391
1 414 300	2 216 563	3 795 392
1 425 255	2 216 567	3 795 431
1 567 215	2 249 341	3 795 435

3 795 480

3 795 818

5 648 330

6 037 059

de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1229174004

CE22 0436

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2026;
- 2- d'autoriser le paiement annuel pour les quatre prochaines années de 51 738,75 \$, taxes incluses, selon les modalités et conditions prévues au projet d'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1224784002

CE22 0437

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

d'instituer les prix de reconnaissance de la contribution montréalaise à la valorisation de la langue française selon les règles prévues ci-après :

1. En lien avec la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024 et plus particulièrement à l'égard de l'action n° 4, la présente résolution a pour objet la création des prix de reconnaissance de la contribution montréalaise à la valorisation de la langue française.
2. Les prix visent à récompenser les citoyens et les organisations qui fournissent un effort exemplaire de valorisation et de diffusion du français dans leur milieu. Ces prix comportent deux catégories :
 - « Personnalité » : un prix de reconnaissance à l'intention d'une Montréalaise ou d'un Montréalais dont la contribution à la valorisation de la langue française est remarquable. Avec ce prix on souligne l'engagement exceptionnel de Montréalaises et de Montréalais envers la valorisation de la langue française comme une source de fierté pour l'ensemble de la communauté montréalaise.
 - « Coup de cœur » : un prix de reconnaissance à l'intention d'une organisation dont le projet a contribué de manière importante à l'usage ou au rayonnement de la langue française à Montréal. Ce prix permet de célébrer l'effet mobilisateur des initiatives de valorisation de la langue française menées par les organisations dans notre métropole.

3. Critères d'admissibilité

3.1 Catégorie « Personnalité »

Seront admissibles, les personnes qui répondent à au moins un des critères suivants :

- a) être nées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- b) résider ou avoir résidé sur ce même territoire durant au moins deux ans;
- c) exercer ou avoir exercé des activités professionnelles sur ce même territoire durant au moins deux ans.

3.2 Ne seront pas admissibles :

- a) les élus, le personnel politique et les employés et cadres des administrations publiques municipale, provinciale ou fédérale;
- b) les membres du Comité sur la langue française de la Ville de Montréal.

3.3 Catégorie « Coup de cœur »

Seront admissibles les organisations qui répondent à au moins un des critères suivants :

- a) avoir son siège social à Montréal;
- b) œuvrer ou faire des affaires sur le territoire montréalais.

3.4 Ne seront pas admissibles les entreprises qui figurent sur la Liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française pendant la période comprise entre le moment du dépôt de la candidature et la date de remise du prix.

4. Nature du prix

Remise d'une plaque, certificat ou autre item honorifique.

5. Appel de candidatures

Pour l'édition 2022, l'appel de candidatures se déroulera exceptionnellement au printemps. Pour les éditions subséquentes, l'appel de candidatures se déroulera à l'automne.

6. Jury

6.1 Les candidatures seront évaluées par un jury composé de la présidente du Comité sur la langue française de la Ville de Montréal et de quatre autres membres.

6.2 Les membres du jury siégeront pour un mandat d'un an, renouvelable.

7. Remise des prix

7.1 La cérémonie de remise des prix de reconnaissance de la contribution montréalaise à la valorisation de la langue française s'effectue durant le mois de la Francophonie, en mars.

7.2 Sauf exception le justifiant, la cérémonie de remise des prix se tient à l'hôtel de ville de Montréal.

8. Secrétariat

L'administration des prix est confiée au Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville, lequel agit à titre de Secrétariat, en liaison avec les services administratifs appelés à apporter leur concours.

9. Dispositions finales

9.1 Une personne ou une organisation ayant fait l'objet d'une condamnation au criminel ne peut se voir décerner le prix.

9.2 Un comportement de nature à entacher les prix peut entraîner leur retrait.

Adopté à l'unanimité.

CE22 0438

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Taïna Mueth à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de mars 2022 à mars 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1229404002

CE22 0439

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de désigner Mme Joia Duskic, à titre de vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de mars 2022 à mars 2023;
- 2- de nommer Mme Catherine Maertens, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mars 2025, en remplacement de Mme Shophika Vaithyanathasarma;
- 3- de renouveler la nomination de M. Rizwan Ahmad Khan, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans se terminant en mars 2025;
- 4- de remercier Mme Vaithyanathasarma pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1227181001

CE22 0440

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de renouveler la nomination de M. Oumar Diallo au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de deux ans, débutant le 27 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1212988001

CE22 0441

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Vicky Grondin à titre de représentante élue désignée de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1220858005

CE22 0442

Vu la résolution CA22 27 0053 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 mars 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Alia Hassan-Cournol à titre de représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1228945004

CE22 0443

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de ratifier l'affectation au montant de 3 247 000 \$, dont 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 272 900 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs. Ces affectations n'ont aucun effet sur les résultats financiers de 2021, autant au niveau des compétences d'agglomération que municipales.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1220029002

CE22 0444

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'utilisation du budget de fonctionnement à hauteur de 212 683 \$ pour 2022 afin de financer le volet 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes aux organismes (Art3, Ateliers créatifs Montréal et Coop MADAAM) ayant signé une convention de contribution financière avec la Ville de Montréal en 2021 dans le cadre du programme;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1228383003

CE22 0445

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une affectation d'un montant de 70 500 \$ de l'enveloppe de la Direction générale pour la mise en œuvre des prix de valorisation de la langue française en 2022;
- 2- de prévoir un ajustement budgétaire récurrent de 48 500 \$ au Bureau des relations gouvernementales et municipales pour les prix en 2023 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1228489002

CE22 0446

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le budget 2022 de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1214368005

CE22 0447

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1222675017

CE22 0448

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2022 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Étude publique du bilan de la mise en œuvre de la Politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la première année de mise en œuvre du Plan nature et sports.

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Certification de « Propriétaire responsable » et mise en place d'un registre de loyers (CM22 0241);
- Facteurs contribuant à l'attractivité résidentielle de la Ville de Montréal et portrait des principales raisons pour lesquelles certains ménages montréalais demeurent à Montréal et d'autres quittent pour la banlieue (CM22 0136);

- L'économie circulaire en contexte de relance économique verte et inclusive.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 (CM22 0185);
- Mettre les jeunes au cœur de nos actions: prévention de la violence chez les jeunes et sécurité urbaine.

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent : identification des contaminants et de leurs origines, de leurs impacts sur les procédés de traitement de l'eau potable et des eaux usées, et des meilleures pratiques et solutions aux niveaux local, national et international qui pourraient s'appliquer au fleuve Saint-Laurent;
- Les solutions nature pour le climat : comment verdir les infrastructures de la Ville;
- État des lieux de la protection des milieux naturels à Montréal : perspectives d'avenir.

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2023;
- Rapport annuel du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;
- Étude publique des budgets de fonctionnement 2023 et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale.

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Modification des affectations du schéma d'aménagement et de développement, concernant deux secteurs, l'un situé dans l'arrondissement d'Anjou et l'autre dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | Projet de règlement 14-029-4 (CG22 0133);
- Modification du schéma d'aménagement et de développement afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert Reeves et près du marais IPEX | Projet de règlement 14-029-5 (CG22 0134);
- *Autres modifications éventuelles au schéma d'aménagement et de développement.*

Commission de la sécurité publique (CSP)

- Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 (CM22 0185);
- Rapports annuels 2021 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- Présentation du deuxième rapport des chercheurs indépendants sur les interpellations policières;

- Cheminement des plaintes au sein du Module des incidents et crimes haineux;
- Motion d'urgence de l'opposition officielle demandant un moratoire suivi d'une consultation publique sur les intégrations des postes de quartier (CM20 1385 - CM22 0135);
- Bilan annuel des actions déployées pour lutter contre le profilage racial et social;
- Bilan de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS).

Commission sur le transport et les travaux publics

- Étude sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (CM19 0475);
- Démotorisation des ménages montréalais : comment la Ville peut-elle accélérer le développement de la mobilité partagée?
- Accessibilité universelle et vision zéro : comment améliorer l'implantation et l'entretien des feux sonores à Montréal?

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1224320002

CE22 0449

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2022 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission de la présidence du conseil

- Consultation publique sur le bilan des élections municipales 2021 déposé par Élections Montréal ainsi que, plus généralement, sur le taux de participation électorale à la Ville de Montréal (CM21 1397);
- L'évolution de la représentativité des personnes élues au conseil municipal : les facteurs de succès et les stratégies à mettre en place pour améliorer encore la représentativité de la mixité sociale montréalaise.

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Étude publique du bilan de la mise en œuvre de la Politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la première année de mise en œuvre du Plan nature et sports.

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Certification de « Propriétaire responsable » et mise en place d'un registre de loyers (CM22 0241);
- Facteurs contribuant à l'attractivité résidentielle de la Ville de Montréal et portrait des principales raisons pour lesquelles certains ménages montréalais demeurent à Montréal et d'autres quittent pour la banlieue (CM22 0136);

- L'économie circulaire en contexte de relance économique verte et inclusive.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 (CM22 0185);
- Mettre les jeunes au cœur de nos actions : prévention de la violence chez les jeunes et sécurité urbaine.

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent : identification des contaminants et de leurs origines, de leurs impacts sur les procédés de traitement de l'eau potable et des eaux usées, et des meilleures pratiques et solutions aux niveaux local, national et international qui pourraient s'appliquer au fleuve Saint-Laurent;
- Les solutions nature pour le climat : comment verdir les infrastructures de la Ville;
- État des lieux de la protection des milieux naturels à Montréal : perspectives d'avenir.

Commission sur l'examen des contrats

En continu : Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2023;
- Rapport annuel du Bureau du vérificateur général de la ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;
- Étude publique des budgets de fonctionnement 2023 et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

Commission sur l'inspecteur général

En continu : Étude des rapports de l'inspectrice générale.

Commission sur le transport et les travaux publics

- Étude sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (CM19 0475);
- Démotorisation des ménages montréalais : comment la Ville peut-elle accélérer le développement de la mobilité partagée?
- Accessibilité universelle et vision zéro : comment améliorer l'implantation et l'entretien des feux sonores à Montréal?

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CE22 0450

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport et aux recommandations de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Révision du code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement ».

Adopté à l'unanimité.

30.019 1229514001

CE22 0451

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal :

- Madame Despina Sourias, conseillère de la Ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- Monsieur Sterling Downey, conseiller de la Ville, arrondissement de Verdun
- Madame Virginie Journeau, conseillère de la Ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

2- de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal :

- Monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville, arrondissement de LaSalle;
- Madame Valérie Patreau, conseillère de la Ville, arrondissement d'Outremont;
- Monsieur Younes Boukala, conseiller de la Ville, arrondissement de Lachine;
- Madame Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentante des municipalités liées.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1225008002

CE22 0452

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 852 773 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1224334001

CE22 0453

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1229174003

CE22 0454

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3- de réserver une somme de 13,2 M\$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1227797001

CE22 0455

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 377 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1227227001

CE22 0456

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 80 du Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel en vue d'apporter des modifications à la section VI du Règlement - Vélos en libre-service BIXI - et d'y intégrer la nouvelle grille tarifaire 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1224368001

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 445 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1222837001

CE22 0458

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport annuel des activités réalisées en 2021 et le bilan final des activités réalisées de 2018 à 2022 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des plans d'urgences et de relance économique mis en œuvre dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1228927001

CE22 0459

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Montréal le Bilan 2020 et 2021 du traitement des demandes d'accès aux documents.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1221615001

CE22 0460

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport des activités 2021 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1228726001

CE22 0461

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1227665002

Levée de la séance 11 h 58

70.001

Les résolutions CE22 0399 à CE22 0461 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville